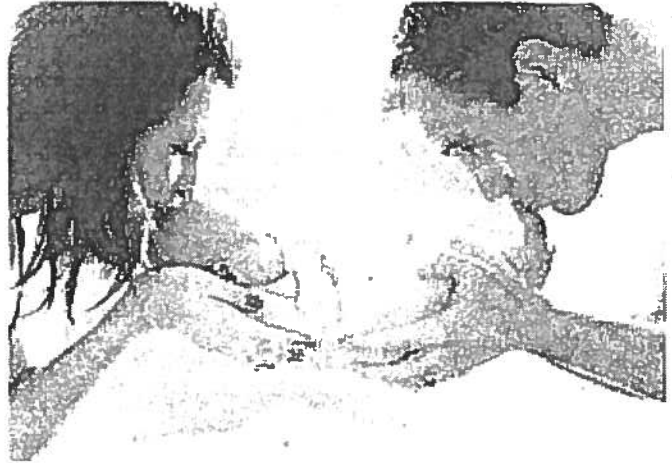


TEXTE 1

Lettre de M. Hutin



Voici la lettre ouverte d'un citoyen français préoccupé par l'adoption d'un projet de loi visant à légaliser l'adoption par un couple gai. Au cours de votre lecture, surlignez les faits et identifiez les opinions de ce citoyen. Tentez de vous positionner dans le débat.

Monsieur le Président,

À une ère où les mentalités changent et où les jeunes générations poussent dehors les préjugés de leurs aînés, les luttes contre la discrimination et pour l'égalité se succèdent à vitesse grand V. À ce titre, les droits des homosexuels sont défendus par des groupes d'individus, gais ou non, qui exigent à coups de manifestations et de pétitions que les couples de même sexe puissent jouir des mêmes privilèges que les couples hétérosexuels.

Même si je me réjouis de voir des couples d'hommes ou de femmes se promener dans la rue main dans la main et que je constate avec bonheur qu'ils deviennent peu à peu l'égal des couples composés d'un homme et d'une femme, j'ai certaines appréhensions quant au mariage gai.

Le mariage change grandement la donne dans un couple, au sein du couple même comme au sein de la société. Accorder le droit aux couples gais de se marier – même s'il s'agit seulement de mariage civil, l'Église s'opposant toujours à l'homosexualité – est un pas immense pour la cause homosexuelle. Débat grandement médiatisé au cours des dernières années, la légalisation du mariage gai a fait couler beaucoup d'encre, et continue de le faire chez nous, en France, et dans nombre d'autres pays.

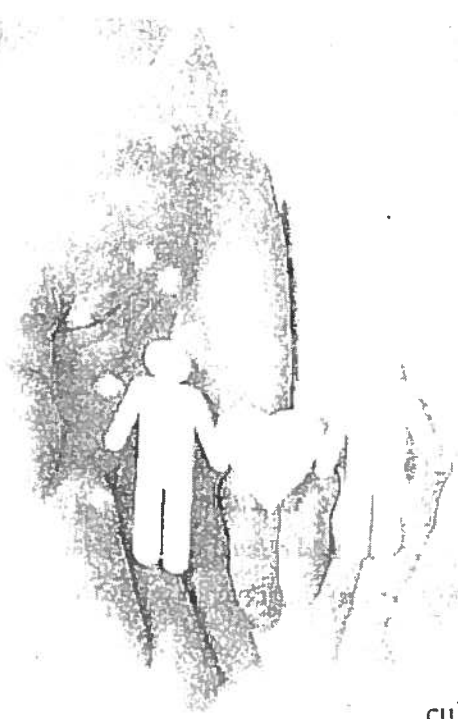
En février dernier, l'Assemblée nationale française a pris un tournant lourd de sens en approuvant un article fort controversé du projet de loi visant à légaliser le mariage gai. Controverse? Absolument, puisque cet article, non content d'apporter des changements à la loi, vient, en plus, modifier la définition même du mariage. Bien qu'avant de devenir une loi à part entière, cet article doit être approuvé par le Sénat français, la majorité des parties prenantes considère qu'il s'agit d'une chose faite, puisque la gauche, pour le mariage gai, y détient la majorité des sièges. De ce fait, une fois la loi acceptée et mise en application, le mariage sera toujours défini comme l'union de deux personnes, mais dont le sexe, désormais, ne sera plus défini. Que le couple d'hommes vivant à la porte voisine de la mienne vive en concubinage ou qu'il soit marié ne changera rien, ni pour vous ni pour moi!

Là où le bât blesse, toutefois, c'est lorsque l'on aborde un autre article à l'étude de l'Assemblée nationale française, qui concerne cette fois la question de l'adoption. Selon moi, c'est un terrain glissant. Comprenez-moi bien, ayant dans mon entourage des couples gais stables et solides, j'ai été le premier, dans mon entourage, à prendre parti pour la légalisation du mariage gai. Je suis pour la liberté de choix et les libertés individuelles.

Mais qui est en mesure d'affirmer que l'éducation d'un enfant, d'un futur citoyen de notre nation sera tout aussi bien assurée par un couple homosexuel que par un couple offrant la formule traditionnelle composée d'un papa et d'une maman? Ne nous apprêtons-nous pas à faire passer les droits des couples gais avant les intérêts des enfants sujets à l'adoption?



Je suis contre le fait de mettre les couples gais sur le même pied que les couples hétérosexuels en ce qui a trait à l'adoption. Je ne suis pas homophobe, je ne crois en rien qu'un couple gai soit d'emblée moins stable qu'un couple traditionnel, mais dans un pays où l'adoption se révèle un milieu ô combien difficile d'accès, je m'interroge...



On ne compte chez nous que 5000 adoptions par année, et ce, pour plus de 5 fois plus de dossiers qui sont validés, chacun correspondant donc à un couple jugé apte à recevoir un enfant. Jusqu'à maintenant, il s'agit pour la plupart de couples hétérosexuels incapables de concevoir un enfant. Pour ces derniers, l'adoption représente un moyen de pallier leur incapacité à procréer.

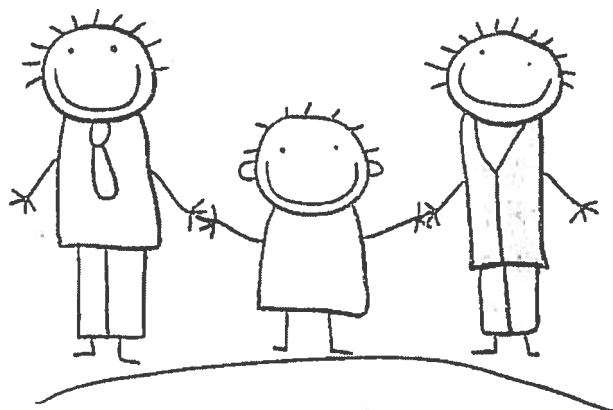
Dans le cas des couples homosexuels, particulièrement pour les couples d'hommes, l'adoption est aussi la seule option leur permettant de devenir parents ! Mais je pose la question... À qui rend-on service ? Selon moi, on oublie ici que la première personne qui devrait profiter de l'adoption n'est pas le parent, mais bien l'enfant. Quels seront les impacts sur le développement, sur la construction d'un enfant, dont le début de vie mouvementé a déjà apporté son lot de chamboulements, d'être confié à un couple homosexuel ? Pour ces petits êtres dont la vie est mise entre les mains de la société, ne vaut-il pas mieux mettre tout en place pour assurer leur équilibre ? Bien entendu, l'orientation sexuelle des parents n'est qu'un des nombreux facteurs qui joueront sur le développement de l'enfant, mais s'il s'agit d'un facteur sur lequel nous pouvons agir en réservant le privilège de l'adoption aux couples hétérosexuels, pourquoi ne pas le faire ?

Loin de moi l'idée d'affirmer que les couples homosexuels ne sont pas en mesure d'être de bons parents, mais je crois qu'il s'agit d'un facteur qui place l'orphelin recueilli dans une situation qui est loin d'être facilitatrice pour son développement. En ce qui a trait au développement social de l'enfant, le fait d'avoir été adopté par un couple gai et d'avoir, par le fait même, deux papas ou deux mamans, peut s'avérer un facteur handicapant pour l'enfant. Déjà, pour bien des enfants, le fait d'assumer avoir été adopté représente tout un défi, particulièrement au cours de l'enfance et de l'adolescence où l'acceptation des pairs est primordiale. Pourquoi ajouter à ce fardeau, déjà bien lourds sur les frêles épaules de l'enfant, l'obligation d'assumer que les parents qui l'ont recueilli sont gais ?

Monsieur le Président, je crois que les politiques qui régissent les dossiers d'adoption se doivent de prendre en compte le risque pour cet enfant de se voir stigmatisé dans son milieu scolaire ou d'être ostracisé par ses camarades voire de nuire à son développement. Au nom de tous les enfants dont la vie débute dans un environnement de précarité, je vous demande de prendre les mesures qui s'imposent. Je considère que le fait d'être confié à un couple traditionnel, au sein duquel il trouvera à la fois un modèle féminin et un modèle masculin, représente la meilleure des chances. De grâce, opposez-vous à ce projet de loi!



M. Hutin



TEXTE 2

Nouvelles réalités : familles homoparentales



DES HOMOSEXUELS PEUVENT-ILS ÉLEVER DES ENFANTS ?

Force est de constater que le visage des familles, au Québec et ailleurs, a changé. Nous les savions recomposées, monoparentales et maintenant nous les connaissons aussi homoparentales. Il nous appartient, en tant que personnes responsables, d'intégrer cette réalité, de la défendre afin que les enfants, les jeunes gens issus de ces familles, trouvent leur place, sans honte, sans discrimination aucune, et surtout avec le respect auquel ils ont droit.

L'homoparentalité est déjà une réalité sociale quotidienne. C'est deux papas ou deux mamans qui s'apprentent à conduire leur enfant à l'école. C'est une maman divorcée qui a la garde de sa fille et qui refait sa vie avec une femme. C'est un homosexuel que le désir de paternité a conduit à concevoir un enfant avec une amie. Le monde homosexuel n'est pas un monde sans enfants. Le désir de maternité et de paternité chez l'homosexuel existe. Il est respectable et attend une meilleure protection de la part des pouvoirs publics, de l'entourage immédiat et de toute la société. Même si le fait d'homoparentalité touche plus de 2% de la population québécoise, plusieurs préjugés et fausses croyances circulent sur la parentalité homosexuelle.

« L'ENFANT N'AURA PAS UN DÉVELOPPEMENT NORMAL »

Bon nombre d'études stipulent le contraire. À la Conférence de l'Association pour la recherche sur le développement de l'enfant de 1997 à Washington, des chercheurs de trois pays ont déposé un rapport qui prouvait que les enfants de parents homosexuels étaient en tout point semblables à ceux de parents hétérosexuels. Des études des universités de Virginie, de Californie, du Nouveau-Mexique et de plusieurs autres pays arrivent aux mêmes conclusions.

« L'ENFANT N'AURA PAS DE MODÈLE DES DEUX SEXES »

Les enfants de conjoints de même sexe rencontrent et côtoient leurs grands-mères, leurs tantes et les amies des parents. Nous pouvons retourner la question : empêche-t-on les familles monoparentales d'exister sous prétexte qu'il manque un parent dans le décor ?

« L'ENFANT POURRAIT ÊTRE TENTÉ PAR L'HOMOSEXUALITÉ »

Si c'était le cas, le problème serait réglé, car la vaste majorité des homosexuels ont eu des parents hétérosexuels et ont vécu dans un monde où l'homosexualité était évacuée. Donc il n'y aurait pas d'homosexuels. Pourquoi un enfant qui n'a qu'un (ou deux) modèle homosexuel dans une mer de modèles hétéros (famille, télé, école, etc.) en viendrait-il à avoir tellement de pression qu'il irait contre sa véritable nature ?

55 « L'ENFANT POURRAIT ÊTRE ABUSÉ
SEXUELLEMENT »

Pourquoi confond-t-on [*sic*] pédophilie et homosexualité? Cette croyance doit être combattue en rappelant que plus de 90 % des agressions d'enfants
65 sont commises par des hétérosexuels.

CE À QUOI IL FAUT S'ATTARDER

Les enfants des familles homoparentales présentent souvent une sensibilité au stress plus élevée que la moyenne. Il est clair que ces enfants doivent vivre avec
65 un environnement largement homophobe et que l'homosexualité de leurs parents amène parfois une certaine discrimination. Ils sont porteurs d'un secret avec lequel il peut être difficile de vivre dès l'âge de six ans. Ils doivent se montrer vigilants, taire certaines choses,
70 sinon ils devront en subir des conséquences qui pourraient se révéler dramatiques comme se faire insulter par les autres enfants en cour de récréation. Les enfants issus de familles homosexuelles possèdent une plus grande tolérance et ouverture d'esprit, mais
75 leur isolement est très important, au point qu'ils se croient être les seuls enfants de parents homosexuels.

Beaucoup de parents sont eux-mêmes isolés parce qu'homosexuels et parents à la fois, ce qui ne facilite pas une vie familiale harmonieuse. Une éducation

85 civique incluant la discrimination homosexuelle au même titre que les autres discriminations raciales et sociales provoquerait un effet bénéfique pour ces enfants. Ceci leur éviterait de dépenser leur énergie à sauvegarder leurs propres intérêts, à établir un mécanisme de défense.

Nous savons que les préjugés, quels qu'ils soient, doivent se combattre jeune. Des programmes présentant les nouvelles réalités familiales à l'aide d'albums de coloriage à la maternelle et des albums d'histoires
90 comporteraient deux avantages: les enfants d'homosexuels comprendraient qu'ils ne sont pas seuls et leurs camarades de classe respecteraient cette réalité homoparentale. Introduire un discours emprunt de tact dès le primaire, c'est répondre aux besoins de
95 ces enfants. Que de créativité il faudra pour préparer les couples homosexuels à devenir parents selon des modèles encore inédits.

En écriture, on utilise l'adverbe *sic* (en italique et entre crochets) pour signifier aux lecteurs que la citation transcrite dans un texte ne comporte pas d'erreurs de transcription, les bizarreries ou les fautes étant déjà présentes dans l'énoncé original.